

L'HISTOIRE DES PIERRES : DES BORNES ENTRE LA TRINITÉ ET ÈZE

Henri GEIST

Monsieur Y.D. de Nice m'a fait part d'une inscription énigmatique gravée sur un rocher se trouvant dans le Parc Départemental de la Justice, sur les communes d'Eze et de la Trinité. Ce rocher, d'environ 2 mètres de haut, émerge d'un affleurement de dolomies grises du Jurassique supérieur. C'est sur une face verticale de ce rocher, entre deux rigoles d'érosion distantes de 0,55 m, sur une hauteur de 1 m, que sont tracés du haut vers le bas, un E de 10 cm, une croix dont la branche verticale mesure 12 cm et l'horizontale 14 cm, un T de 9 cm suivi d'un point et d'un V, une barre de 9 cm suivie d'un cercle de 8 cm de diamètre et enfin, en bas sur 10 cm, 1836. Cette inscription est encadrée par une bande dégauchie de la pierre à l'extérieur de la rigole et entre les deux rainures où se trouve la gravure. Une peinture rouge lessivée, presque effacée, souligne le cadre (fig. 1).

Quelle est donc la signification de ce rocher gravé en pleine nature, émergeant d'un maquis, et seulement visible d'un des chemins traversant le Parc? C'est simplement une des bornes qui délimitaient les communes de la Trinité et d'Eze; cette limite, toujours actuelle, se lit sur la carte de l'I.G.N., elle sépare les cantons de Nice XIII et de Villefranche.

Un rocher est un support qui ne peut être déplacé et s'il s'en trouve un sur une limite fixée, il sera utilisé comme un bornage bien repérable. La branche horizontale de la croix est une ligne de démarcation entre Eze et la Trinité et la branche verticale marque le côté où se situent les communes. Le E signifie EZE et T.V. TRINITE-VICTOR. Au-dessous, le nombre 10 indique le numéro de la borne et 1836 la date de l'inscription, 18 ans après la nouvelle organisation territoriale qui, par lettre patente du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel I^{er}, sépara la Trinité - au nom complété par celui du roi - de la commune d'Eze dont elle dépendait.

Sur le tableau d'assemblage cadastral de 1873, on retrouve très bien cette délimitation géographique avec l'emplacement des bornes, numérotées à partir de la commune de Nice, sous la tour de télécommunication du mont Leuze, dont la limite est la petite route qui, des Quatre Chemins, rejoint le col d'Eze. La dernière borne du tableau porte le numéro 46 et se situe dans le bas de la pente séparant le fort de la Revère de l'autoroute. Nous avons retrouvé la borne n°13, petite pierre taillée et plantée dans le sol (fig. 3). La borne n°12 est très fruste. C'est un affleurement du lapiaz sur lequel on devine grossièrement gravés, une croix et un 12 (fig. 2). Les 43 autres bornes restent à découvrir.

Il est intéressant de remarquer que, sur le cadastre de 1873, à l'emplacement de la borne 10, il est noté : "Rocher blanc ou de la plaine". C'est ce que l'on peut encore voir aujourd'hui et cette inscription historique de 164 ans mériterait d'être répertoriée, mise en valeur et en exergue, comme un élément à ajouter au patrimoine du Comté de Nice.



Fig. 1 - Plateau de la Justice. Borne n° 10.



Fig. 2 - Plateau de la Justice. Borne n° 12.



Fig. 3 - Plateau de la Justice. Borne n° 13.